



À publier immédiatement

COMMUNIQUÉ

CONSULTATION PUBLIQUE AU SUJET DU DÉCRET DES ZONES INNONDABLES

Le 4 juillet 2019, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a soumis un mémoire et ses commentaires portant le projet de Décret concernant la déclaration d'une Zone d'Intervention Spéciale (ZIS) afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables.

Le mémoire, a été déposé lors de la dernière séance du conseil. La municipalité y propose certains amendements dans le but d'augmenter la sécurité de son territoire et de diminuer les impacts négatifs sur les citoyens. Le mémoire soulève également des points importants liés aux infrastructures municipales et aux immeubles résidentiels, incluant la présence du barrage d'Hydro-Québec sur la Rivière Rouge.

Toutes les municipalités au Québec pourront effectuer des demandes de modification à la carte de la ZIS jusqu'au 19 août 2019, date butoir lié au décret. Pour cette raison La Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge tiendra une séance de consultation sur la zone d'intervention spéciale le 9 août 2019 à 19h00, à l'hôtel de ville afin de discuter des enjeux, des modifications proposées et de la mise en œuvre de la carte pour la population des zones touchées.

Pour savoir si vous êtes affectés par le décret ou les délimitations de la ZIS, vous êtes invités à consulter la carte interactive en visitant le site du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) à l'adresse suivante:

www.cehq.gouv.qc.ca/zones-inond/ZIS-20190715

Pour toutes autres questions, commentaires ou observations, les citoyens sont invités à se rendre à la consultation publique du 9 août prochain.

-30-

Renseignements : Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
(819) 242-8762



FOR IMMEDIATE RELEASE

PUBLIC CONSULTATION WITH REGARDS TO THE FLOOD ZONE DECREE

On July 4th, 2019, the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge submitted a brief expressing concern and commenting on the draft Decree set to establish a Special Intervention Zone (SIZ), thus promoting the better management of flood zones.

The brief was tabled at the last council meeting; in it, the municipality proposes certain amendments aimed at increasing the security of its territory and reducing negative impacts on citizens. The brief also raises important issues relating to municipal infrastructures and residential buildings, including the presence of the Hydro-Québec dam on the Rouge River.

All Quebec municipalities will be able to propose changes to the SIZ map until the August 19th, 2019 deadline. To this end, the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge will hold a SIZ consultation meeting on August 9th, 2019 at 7:00 pm, at Town hall, to discuss issues citizens may have with the implementation of the decree and to hear suggestions of modifications to be made to the map.

To find out if you are affected by the decree or the boundaries of the SIZ, you are invited to consult the interactive map by visiting the website of the Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (the Environment Ministry) at the following address:

www.cehq.gouv.qc.ca/zones-inond/ZIS-20190715

For any other questions, comments or observations, citizens can present themselves at the August 9th public consultation.

-30-

Information: Grenville-sur-la-Rouge Municipality
(819) 242-8762